COMMENT SURMONTER LES OBSTACLES AU SIGNALEMENT : 2E PARTIE

PEARL RIMER

SÉRIE DE RESSOURCES SANTÉ ET SÉCURITÉ

COMMENT PEUT-ON MAINTENIR UNE BONNE RELATION AVEC DES CLIENTS SI ON SOUPÇONNE QU'ILS INFLIGENT DE MAUVAIS TRAITEMENTS À UN ENFANT?

Les membres du personnel se demandent souvent comment maintenir une bonne relation avec des clients dont ils soupçonnent qu'ils infligent de mauvais traitements à un enfant. Il est utile d'inclure dans l'information remise aux parents au moment de l'inscription une section précisant aux familles que la loi oblige les membres du personnel à faire rapport à un organisme de protection de l'enfance s'ils craignent pour la sécurité, le bien-être ou la protection d'un enfant. Il est également utile d'inclure de l'information sur les limites de la confidentialité et d'indiquer que lorsque les parents sont informés de tout appel fait à un organisme de protection de l'enfance ou à la police, cet appel est fait en consultation avec les autorités. Indiquez toujours aux familles que leur droit à la confidentialité est pris au sérieux. Après qu'un rapport a été fait, on recommande au membre du personnel concerné et à l'organisme de protection de l'enfance de planifier ensemble la meilleure façon d'intervenir dans la situation afin de soutenir l'enfant et la famille, réduire le risque d'autres traumatismes et satisfaire à toutes les exigences de la loi.

QUE POUVEZ-VOUS DIRE À UN PARENT QUI VEUT RETIRER SON ENFANT DU PROGRAMME?

Malgré tous les éléments qu'un organisme peut avoir pris en considération dans une situation où les autorités ont été appelées, de nombreux parents se sentent embarrassés et jugés, et peuvent réagir en menaçant de retirer leur enfant du programme.

Pour aider, dites à ces parents : « Je ne vous juge pas en tant que parent. Je sais qu'élever des enfants, ce n'est pas facile, et je sais que vous faites de votre mieux. Si vous retirez votre enfant de notre programme, où qu'il aille, toute personne qui s'inquiète de sa sécurité appellera un organisme de protection de l'enfance. Vous savez que votre enfant est dans un environnement sécuritaire quand le personnel n'hésite pas à exprimer ses inquiétudes et protège la santé, le bien-être et la sécurité des enfants. Ici, votre enfant s'est fait des amis et fonctionne bien. Ce pourrait être difficile pour lui de recommencer à zéro. Nous aimerions que vous restiez et que vous acceptiez notre soutien. » Si vous savez qu'une famille a un dossier auprès d'un organisme de protection de l'enfance, vous pourriez ajouter : « Si vous nous dites ce que la société d'aide à l'enfance veut que vous fassiez, nous pouvons essayer de vous aider à y arriver. »

Très souvent, les gens ont de la difficulté à croire qu'il existe de la maltraitance ou de la violence dans une famille au sein de laquelle les liens ont toujours été positifs ou aucun indicateur évident ni aucun facteur de risque n'est présent. Gardez à l'esprit

que les mauvais traitements infligés aux enfants se retrouvent dans tous les groupes socio-économiques et toutes les structures familiales. Il n'est d'ailleurs par rare de les découvrir dans des familles chez qui on n'aurait jamais cru que c'était possible. Souvenez-vous : vous savez seulement ce que vous voyez, ce que vous entendez et ce que les gens choisissent de vous dire.

METTRE LA PROTECTION DE L'ENFANCE EN PERSPECTIVE

Quand les gens ont peur qu'un enfant soit appréhendé, ils se sentent souvent très mal à l'aise. Un mythe courant veut que les travailleurs de la protection de l'enfance et la police appréhendent l'enfant d'abord, et lui posent des questions ensuite. Les enfants sont appréhendés seulement si c'est la seule option sécuritaire et si l'enfant est considéré comme étant exposé à un danger imminent. Seulement une faible minorité d'enquêtes donnent lieu à l'appréhension d'un enfant et très souvent, les enfants appréhendés retournent à leur famille peu après.

Les gens hésitent parfois à faire rapport parce qu'ils ont eu par le passé de mauvaises expériences avec le système de protection de l'enfance ou le système de police au Canada ou dans leur pays d'origine. Ces systèmes sont soumis à de fortes pressions et ne sont probablement pas idéals. Habituellement, les médias et les discussions entre collègues mettent l'accent sur l'échec de ces systèmes plutôt que sur leurs réussites. Plusieurs craignent aussi que les travailleurs de la protection de l'enfance et les policiers ne comprennent pas ou n'apprécient pas les familles de cultures diverses. Ces systèmes ne sont peut-être pas parfaits, mais les membres de ces professions reçoivent de la formation continue et dans plusieurs provinces et territoires, des équipes spécialisées ont été formées pour répondre aux besoins des familles vivant dans leurs communautés.

SI VOUS AVEZ ENCORE DES DOUTES, METTEZ-VOUS À LA PLACE DE L'ENFANT...

Bien que la peur des personnes aux prises avec la décision de faire rapport soit tout à fait justifiée et valide, cette peur ne l'emporte pas sur le devoir légal et moral de protéger les enfants. *N'oubliez pas que dans la majorité des cas où quelque chose de terrible arrive à un enfant, quelqu'un savait ou soupçonnait que l'enfant subissait de mauvais traitements et n'a pas fait rapport de ses soupçons.* Si vous ressentez de l'anxiété, demandez-vous comment l'enfant se sent. Comme adulte, vous avez des choix et des ressources à votre portée. Les enfants n'ont que des options de protection limitées, ou n'en ont pas du tout, et dépendent d'autres personnes pour parler en leur nom. Lorsque les mauvais traitements ou la violence familiale ne sont pas signalés, l'enfant est encore plus à risque. Toute personne qui soupçonne que de mauvais traitements sont infligés à un enfant et qui ne signale pas ses soupçons devient partenaire de la famille ou de l'auteur allégué des mauvais traitements parce qu'elle continue de garder le secret.

Il est essentiel que chacun de nous aborde la décision de faire rapport en pensant à l'enfant et que nous nous souvenions que même si vous sommes aux prises avec des soupçons, les mauvais traitements, s'ils sont effectivement infligés à un enfant, ne cesseront vraisemblablement pas sans intervention de l'extérieur. Faire rapport de mauvais traitements infligés à un enfant peut finir par devenir le catalyseur par lequel la famille peut recevoir l'intervention et le soutien dont elle a besoin pour arrêter la violence avant qu'elle n'ait des répercussions à long terme.

AUTEUR

Pearl Rimer, Dip.C.S., M.E.S., est directrice de la recherche et de la formation à l'organisme Boost Child Abuse Prevention & Intervention. Elle conçoit et présente des formations pour les fournisseurs de services communautaires, les enfants et les jeunes. Depuis plus de 25 ans, elle consacre ses efforts aux domaines de la garde d'enfants et de la santé mentale des enfants à titre de consultante, d'instructrice, de formatrice et de coordonnatrice de la recherche. Pour obtenir de plus amples renseignements, allez à www.boostforkids.org, ou communiquez directement avec Pearl à rimer@boostforkids.org.

Allez à **cmascanada.ca** pour obtenir plus de ressources qui vous aideront dans votre travail avec les familles nouvelles arrivantes.

CNC

CMAS

SUPPORTING THE SETTLEMENT OF YOUNG IMMIGRANT AND REFUGEE CHILDREN / SOUTENIR L'ÉTABLISSEMENT DES JEUNES ENFANTS IMMIGRANTS ET RÉFUGIÉS

Funded by: Immigration, Refugees and Citizenship Canada / Financé par : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada